

DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2012

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL, le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. François de COUSTIN, directeur de la Communication et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Corinne DROMER et M. Patrick HAAS, ses adjoints, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Communication, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 13 janvier 2012

Armand PUJAL